

Références Dossier :	PC 027 049 22 Z0016 ARRÊTÉ N°URBA-2025143
Par :	Monsieur Canh TRAN TIEN
Demeurant :	6 RUE DES IRLANDAIS 75005 PARIS
Sur un terrain sis :	ROUTE DU CHEMIN NEUF- LA BARRE EN OUCHE 27330 MESNIL-EN-OUCHE
Cadastré :	49 41 AB 35
Opération projetée :	Construction d'une maison individuelle de plain-pied et d'un garage indépendant

Le Maire de MESNIL-EN-OUCHE,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/03/2021, modifié le 29/01/2024,
VU le permis de construire PC 027 049 22 Z0016 délivré le 24/06/2022,
VU la demande d'annulation présentée par Monsieur Canh TRAN TIEN en date du 30/05/2025,

A R R E T E

Article unique : Le retrait du permis de construire susvisé est prononcé.

Fait à MESNIL-EN-OUCHE,
Le 28 août 2025.

Le Maire,
Jean-Louis MADELON



PAR DÉLÉGATION, Christelle Jonquier, 1^{er} adjoint

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET RECOURS : Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.

A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr